

Pic mar
Dendrocopos medius Linné

Fiche d'action
No 3



Figure 1: Le pic mar est caractérisé par une calotte rouge vif, des taches blanches sur les épaules et des stries foncées sur les flancs © M. Szczepanek et ASPO/Birdlife

Description générale

Le pic mar est un picidé caractérisé par une calotte rouge vif sans bordure noirâtre. Les "favoris" noirs ne touchent jamais le bec, ni la nuque, comme c'est le cas chez le pic épeiche. Les autres critères d'identification sont les taches blanches sur les épaules et les stries noirâtres le long des flancs et la teinte rose du bas-ventre.

Identification

Le pic mar est une espèce sédentaire très discrète qui, contrairement aux autres picidés, ne révèle pas sa présence par des tambourinages. Son chant geignard et plaintif permet de l'identifier relativement aisément.

Espèce semblable

Le pic mar peut être confondu avec de jeunes pics épeiches. Ceux-ci se distinguent du pic mar par la calotte rouge qui est bordée de noir.

Habitat

Macrohabitat

Le pic mar est un habitant des forêts thermophiles de plaine (en dessous de 800 m) riche en chênes (surtout *Quercus robur* et *Q. petraea*). Il occupe des chênaies (code VD 600), des chênaies à charme au sens phytosociologique, mais aussi d'autres formations à la condition qu'elles contiennent une forte proportion d'arbres morts ou sénescents. Dans la suite de la fiche, nous parlerons ainsi tantôt de "forêts riche en chênes" ou de "chênaies s.l." au sens large du terme, tantôt de chênaies pour les associations végétales de chênaies au sens stricte (chênaies stationnelles).

Les éléments déterminants de l'habitat sont :

- Des peuplements contenant plus de 25 gros chênes/ha (>35 cm DHP; ≥ 60-100 ans)
- Présence abondante de vieux feuillus riches en cavités et écorces crevassées

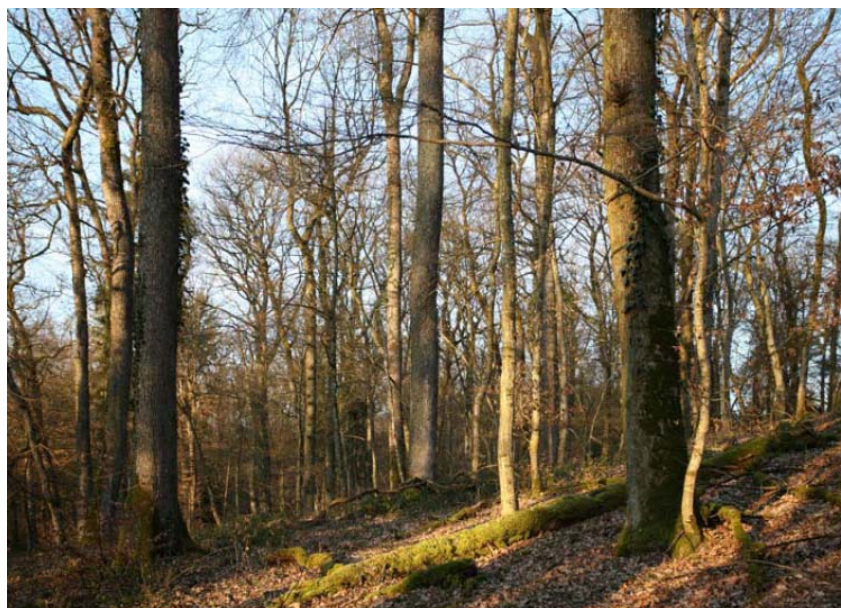


Figure 2 : Beaucoup des forêts favorables au pic mar sont issues de la conversion de taillis sous futaies. © ASPO/BirdLife Suisse.

Les stations de forêts riche en chênes de haute fertilité (hauteur dominante de 20 m à 50 ans) peuvent abriter le pic mar après environ 40 ans. Il faut probablement attendre 100 ans dans les stations de moindre fertilité. Les stations xérothermophiles de chênes buissonnants n'atteignent probablement jamais un stade adéquat.

Microhabitat :

Le pic mar creuse son nid dans un tronc pourri de chêne mort ou très abîmé, généralement entre 5 et 15 m de hauteur. L'abondance de bois mort et pourrissant garantit la présence d'une nourriture suffisante (insectes et autres invertébrés), en particulier pour le nourrissage des jeunes.

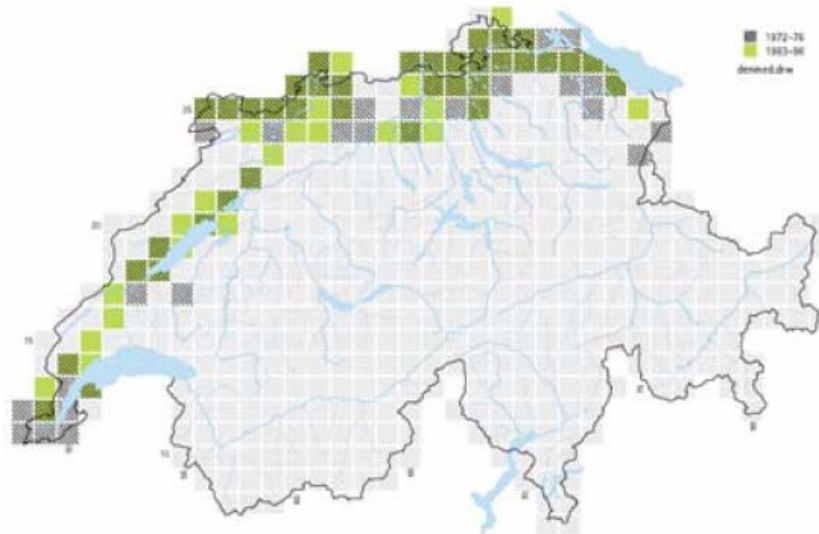
Structure des populations :

L'espace vital de l'espèce dépend fortement de la disponibilité en gros chênes (> 35 cm DHP) et de troncs sénescents. Plus ceux-ci sont abondants, plus l'espace vital peut être réduit. Un couple occupe une surface de 5-10 ha au minimum. Cela signifie que des surfaces minima de 50-100 ha contiguës sont nécessaires pour maintenir une population viable. L'espèce est très sédentaire, en particulier les adultes. Les jeunes se déplacent peu, les distances de dispersion observées étant de moins de 10 km, exceptionnellement plus. On considère en général qu'un peuplement favorable est colonisable s'il est situé à moins de 3 km d'un site occupé.

Distribution

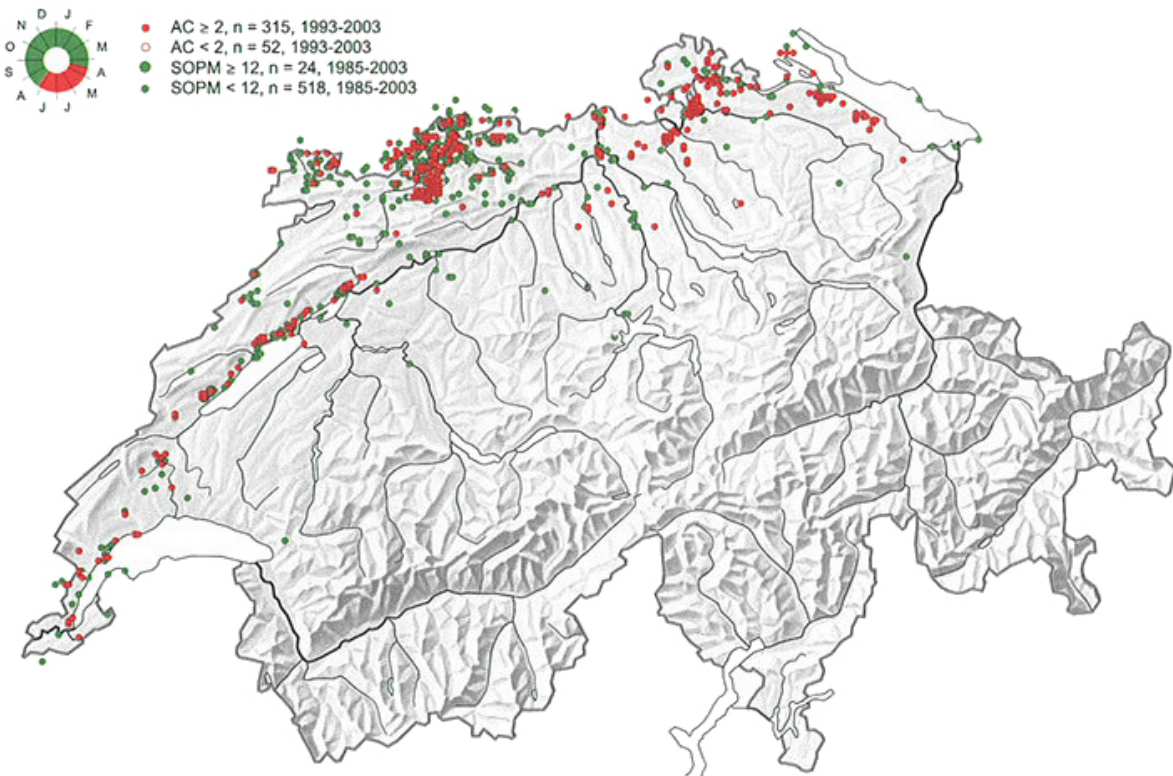
Situation en Suisse

Espèce thermophile dont les populations nicheuses se concentrent au nord et à l'ouest de la Suisse. La population nicheuse totale est estimée à 480-620 couples (Pasinelli et al. 2008)



Distribution historique (carrés vert = 1993-1996, carrés hachurés = 1972-1976) © Vogelwarte

Distribution de l'espèce en Suisse. Seuls les points rouges correspondent à des indices de reproduction. © Maumary et al. 2007



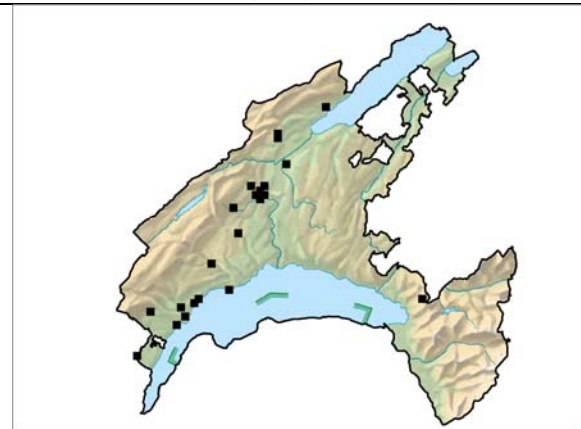
Statut Liste Rouge Suisse: VU

Le pic mar est également inscrit à l'annexe 2 de la Convention de Berne. La responsabilité suisse (sensu Keller et Bollman 2001) est au niveau B2 (espèce menacée en Suisse avec de faibles populations au niveau international).

Situation dans le canton

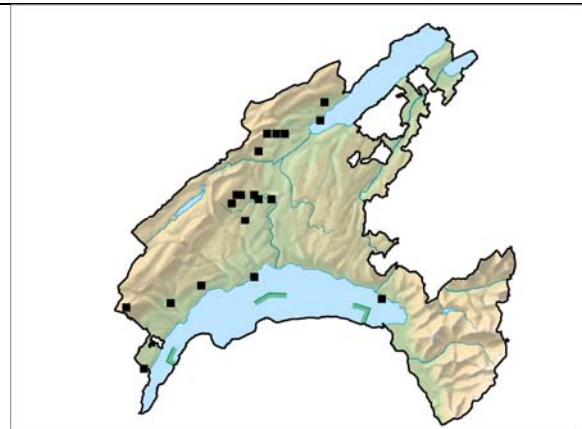
Dans le canton de Vaud, l'espèce se concentre dans les régions thermophile du canton, la Côte lémanique, le pied du Jura et dans une moindre mesure la Riviera.

Distribution historique (1993-2004)



© 2007 swisstopo, Vogelwarte

Distribution actuelle (2004-2007)



© 2007 swisstopo, Vogelwarte

Les secteurs les plus favorables à l'espèce sont, d'ouest en est :

- La Côte
- La région des Bois de Ferreyres
- La région de Baulmes à Sergey
- La région de Grandson à Vaumarcus

La régression depuis l'intervalle 1993-2004 est particulièrement marquée sur la Côte lémanique. Les observations situées à l'est du canton correspondent à des individus erratiques et aucune preuve de nidification n'existe dans cette partie du canton.

Menaces, causes du déclin

Généralités

Le pic mar est une espèce extrêmement spécialisée aux exigences écologiques pointues. Une gestion sylvicole qui ne favorise pas le maintien de gros arbres peut très rapidement avoir des conséquences dramatiques, tandis que des mesures déployées en faveur de l'espèce mettent des dizaines d'années avant d'être efficaces (les chênes appropriés de > 35 cm DHP ont en moyenne 100 ans).

De manière générale, une exploitation sylvicole qui éliminerait systématiquement les vieux arbres lui est défavorable. Sur toute les stations de hêtraie (au sens large), la protection à long terme du pic mar passe assurément par une sylviculture favorable au chêne et volontariste de la part des propriétaires et des gestionnaires. Dans ces conditions, une action différenciée, visant d'une part à récolter certains vieux chênes et d'autre part à en sélectionner pour les laisser accomplir un cycle complet jusqu'à décrépitude, a montré toute son efficacité dans la conservation de l'espèce. En station de chênaie, l'abandon de certains secteurs ou la mise en réserve permet à la forêt d'atteindre les stades de décrépitude qui sont favorables au pic mar. Ce n'est cependant pas le cas en station de hêtraie où l'abandon d'actions visant à favoriser les chênes provoquerait leur disparition progressive.

Effets liés à la sylviculture

- La régression des forêts riches en chênes au profit de hêtraies et de forêts de conifères
- Suppression des phases de sénescence et d'effondrement dans les peuplements
- Suppression des vieux chênes et absence de rajeunissement des chênaies
- L'abandon du taillis sous futaie
- Fragmentation des habitats relictuels (isolement des populations)

Objectifs pour l'espèce	
Généralités	
La station ornithologique de Sempach et l'ASPO/BirdLife Suisse ont, conjointement avec l'OFEV, élaboré un "Plan d'action Pic mar Suisse" (Pasinelli et al. 2008). On se référera à ce document pour plus d'informations.	
Objectif stratégique	Extension des populations de pic mar sur l'ensemble du pied du Jura et le long de la Côte lémanique.
Objectifs opérationnels	1. Entretien des peuplements de valeur (chênaies) en faveur du pic mar
	2. Identification des massifs forestiers favorables au pic mar (forêts riches en chênes) et complémentation du réseau de manière à lier les populations entre elles (distance < 5 km entre les massifs)
	3. Prise en compte du pic mar dans les projets de promotion du chêne (voir Bonfils et al. 2005)

Mesures-type
Toutes les mesures décrites ici sont issues du "Plan d'action Pic mar Suisse" (Pasinelli et al. 2008). La plupart des mesures liées aux chênaies ou des forêts riches en chênes devront être coordonnées avec les actions liées au programme de promotion du chêne en Suisse.
Mesures de la compétence du corps forestier
<ol style="list-style-type: none"> 1) Rajeunissement des peuplements riches en chênes par des plantations, le maintien de semenciers et des soins sélectifs. Mesure à long terme, les chênes n'étant utilisable par le pic qu'après ~60-100 ans. 2) Création de surfaces de vieux bois, maintien de vieux chênes au-delà de leur période d'exploitabilité (phase de décrépitude et d'effondrement). Mesure à moyen terme, à compléter par la mesure 1). 3) Mise en réseau des habitats favorables au pic mar et des stations potentielles (constitution d'un réseau de populations interconnectées – une métapopulation)
Autres mesures
<ul style="list-style-type: none"> - D'une manière générale et autant que possible, pas de reconversion de "chênaies s.l." en d'autres types de boisés. - Etablir une planification cantonale des zones d'action prioritaires en faveur du pic mar. Cette planification se fera sur la base des distributions historiques et actuelles de l'espèce et d'un objectif de constitution d'un réseau de populations viable (une métapopulation, on se référera à l'étude de Lachat et Bütler (2007) de l'EPFL pour les principes à suivre). S'agissant d'une espèce particulièrement sédentaire, on travaillera en sa faveur de manière centrifuge par rapport aux populations existantes. Dans un premier temps, une carte des habitats potentiels devrait être établie (soit sur une base expert, soit sur la base d'analyses quantitatives de l'habitat). Une analyse de viabilité des populations pourrait alors être menée de manière à tester différents scénarios de gestion des forêts riches en chênes. Un tel travail pourrait faire l'objet d'une étude à l'EPFL ou l'UNIL.

Stations documentées
Il n'existe que peu d'informations documentées sur le canton de Vaud. Seule l'étude de Sermet et Horisberger (1988) décrivent les investigations menées sur la rive nord du lac de Neuchâtel. Les descriptions de stations occupées par le pic mar y sont mises en relation avec les données de l'inventaire forestier, ce qui a permis aux auteurs d'identifier les paramètres d'habitat déterminants pour cette espèce. Les recherches systématiques menées par ces auteurs n'ont malheureusement pas été reprises depuis 20 ans. Les travaux de Junod et Mulhauser (2005) dans le canton de Neuchâtel démontrent l'augmentation à long terme (1920-2000) des effectifs de pic mar dans une forêt de chênes traitée par coupes en mosaïque.

Sources
Publications

- Bonfils P., Horisberger D., Ulber M. 2005: Promotion du chêne. Stratégie de conservation d'un patrimoine naturel et culturel en Suisse. proQuercus et OFEV, Berne.
- Hahn P., Heynen D., Indermühle M., Mollet P., Birrer S. 2005. Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. OFEV et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach.
- Junod P., Mulhauser B. 2005. La sylviculture favorable au chêne, facteur majeur de la progression du pic mar *Dendrocopos medius* en Suisse – Exemple du Bois du Devens (canton de Neuchâtel). *Journal forestier suisse* 156: 104-111
- Keller V., Bollmann K. 2001. Für welche Vogelarten trägt die Schweiz eine besondere Verantwortung? *Der Ornithologische Beobachter* 98: 323-340
- Maumary L., Baudraz M., Vallotton L. 2002. Erratisme du pic mar *Dendrocopos medius* en Suisse en 1997: vers une reconquête du terrain perdu? *Nos Oiseaux* 479: 249-251
- Maumary L., Vallotton L., Knaus P. 2007. Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach et *Nos Oiseaux*, Montmollin
- Miranda B., Bürgi M. 2005. Les pics - habitants exigeants des forêts. Notices pour le praticien 40. Institut fédéral de recherches WSL
- Mulhauser B., Junod P. 2003. Apparition et expansion des populations neuchâteloises de pic mar *Dendrocopos medius* dans la seconde moitié du XXème siècle mises en relation avec l'évolution des forêts. *Nos Oiseaux* 50: 245-260
- Pasinelli G. 2000. Oaks (*Quercus* sp.) and only oaks? Relation between habitat structure and home range size in the middle spotted woodpecker (*Dendrocopos medius*). *Biological Conservation* 93: 227-235
- Pasinelli G. 2001. Breeding performance of the middle spotted woodpecker *Dendrocopos medius* in relation to weather and territory quality. *Ardea* 89: 353-361
- Pasinelli G. 2006. Population biology of European woodpecker species: a review. *Annales Zoologici Fennici* 43: 96-111
- Pasinelli G. 2007. Nest site selection in middle and great spotted woodpeckers *Dendrocopos medius* & *D. major*: implications for forest management and conservation. *Biodiversity and Conservation* 16: 1283-1298.
- Pasinelli G., Hegelbach J. 1997. Characteristics of trees preferred by foraging middle spotted woodpecker *Dendrocopos medius* in northern Switzerland. *Ardea* 85: 203-209
- Pasinelli G., Weggler M., Mulhauser B. 2008. Plan d'action Pic mar Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique n° 0805. Office fédéral de l'environnement, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach & Zurich. 67 pp.
- Rehsteiner U., Spaar R., Zbinden N. (eds) 2004. Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux de Suisse. Centre de coordination du "Programme de conservation des oiseaux en Suisse", Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Station ornithologique suisse, Zurich et Sempach; 76 pp.
- Sermet E. et Ravussin P.-A. 1996. Les oiseaux du canton de Vaud. *Nos Oiseaux*. 412 p.
- Sermet E., Horisberger D. 1988. Distribution et habitat du Pic mar, *Dendrocopos medius*, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. *Nos Oiseaux* 39: 205-224

Données non publiées

- Horisberger, D., Meylan, M. 2008. Aires et gestion des ressources en chêne dans le canton de Vaud. Projet de rapport.
- Lachat T., Büttler R. 2007. Gestion des vieux arbres et du bois mort - îlots de sénescence, arbres-habitat et métapopulations saproxyliques. Rapport ECOS-EPFL.

- Neet C., Naceur N. 2000. Espèces animales menacées d'extinction du canton de Vaud - Liste des espèces les plus gravement menacées - Mesures de conservation. Centre de Conservation de la faune et de la nature, St-Sulpice.
- proQuercus (ed.) 2003a. Le matériel forestier de reproduction du chêne. Version novembre 2003; 4 pp.
- proQuercus (ed.) 2003b. Le matériel forestier de reproduction du chêne. Version novembre 2003; 6 pp.
- proQuercus (ed.) 2003c. Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé. Fiche technique, version novembre 2003; 7 pp.
- proQuercus (ed.) 2003d. Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé. Fiche technique, version novembre 2003; 8 pp.
- Raymond, P.-F. 2008. Pic mar et chênaies. Rapport interne.

Personnes de contact, spécialistes

- Gilberto Pasinelli, Université de Zürich (044/635'49'82) gilberto.pasinelli@zool.uzh.ch
- Emile Sermet, chemin des Dents-du-Midi 9, CH-1860 Aigle (024/466'29'73)
- Denis Horisberger, CH-1423 Villars-Burquin (024/436'18'49)
- Blaise Mülhauser, Musée d'histoire naturelle, Neuchâtel (032/717'79'60)
blaise.mulhauser@unine.ch

FICHE DE MESURE-TYPE
Mesure no 1

Mesures de la compétence du corps forestier

Espèce-cible : Pic mar (*Dendrocopos medius*)

Type de mesure

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

Objectif de la mesure

Objectif pour l'espèce-cible	Maintien durable des chênaies et des forêts riches en chênes favorables au pic mar.
Traduction sylvicole	Rajeunissement des peuplements existants, déjà riches en chênes âgés, par des plantations, le maintien de semenciers et des soins sélectifs.

Description de la mesure

Principes généraux	<p>Il s'agit d'une mesure à long terme destinée à garantir, à moyen et long terme, toujours ≥ 25 gros chênes avec ≥ 35 cm DHP/ha dans le peuplement, les chênes n'étant utilisables par le pic mar qu'après ~ 60-100 ans, selon les conditions de fertilité stationnelles.</p> <p>Il est notamment recommandé de prendre connaissance des 4 fiches techniques établies par l'association proQuercus en 2003 (proQuercus 2003a, b, c, d)</p>
Règles particulières, consignes :	<p>Phase de planification</p> <p>Identification des peuplements abritant des gros chênes (> 35 cm DHP) ainsi qu'un certain nombre de chênes destinés à vieillir où le pic mar est présent ainsi que des stations adéquates pour des rajeunissements de chênaies en faveur du pic mar (< 3-5 km des populations les plus proches). Inscription et validation via le PGF. Le contact avec un ornithologue local et bien averti/expérimenté avec le pic mar est indispensable.</p> <p>Si les peuplements autochtones ne peuvent être utilisés pour la reproduction (récolte de semences), prendre contact avec le cadastre national des peuplements semenciers (CNPS) pour obtenir du matériel de reproduction adapté à la station et/ou à la région, l'objectif étant le respect des écotypes "locaux".</p> <p>Une aide à la décision sur la méthode de régénération de chênaies la plus appropriée à la station est détaillée dans les fiches techniques de proQuercus (2003a, b, c, d).</p> <p>Martelage</p> <p>Si les vieux chênes et les candidats plus jeunes destinés à vieillir sont concurrencés par un recru de ligneux (même stationnel), dégager les chênes pour leur permettre une croissance optimale. Initier partout où cela est possible une régénération naturelle des chênes sur la station. Dans la mesure du possible, une régénération naturelle peut être initiée par des coupes d'abri et des coupes progressives (voir fiche de proQuercus 2003a, b, c, d). La mise en lumière des houppiers des semenciers permet d'améliorer</p>

	<p>les conditions de floraisons et de fructification. Si cela n'est pas possible, procéder à des coupes dans le peuplement au détriment des ligneux autres que le chêne, puis procéder à des plantations.</p>
	<p>Coupe et débardage Là où des semenciers sont présents, on veillera à les dégager par des trouées de 1 à 2 ares, de manière à favoriser un rajeunissement naturel. Dans la régénération naturelle des chênaies, il ne faut pas craindre de prélever jusqu'à 50% du matériel sur pied au sein du recrû (proQuercus 2003a, b, c, d).</p>
	<p>Soins au peuplement Soins destinés à favoriser les chênes qu'ils soient jeunes ou âgés en les dégageant régulièrement. Eventuellement coupes secondaires lors d'un fort envahissement d'autres ligneux ou d'herbacées. Une coupe définitive (entre 3 et 5 ans après la coupe d'ensemencement) permet de favoriser les jeunes plants (proQuercus 2003a, b, c, d). Le régime de la coupe progressive en lisière est également applicable au rajeunissement de chênaies. Il est possible de limiter l'abroutissement par le gibier avec la pose de clôtures ou la pose de protection arbre par arbre. Dans les zones de coupes, avec la régénération et la croissance de jeunes chênes, la ronce peut être contenue par une intervention à la débroussailleuse ou peut être arrachée manuellement (compter environ 30h/ha) durant la période de recrû.</p>
	<p>Suivi de l'efficacité, ajustements Selon la taille des chênes destinés à prendre la relève des plus âgés, procéder tous les 5 à 10 ans à un suivi des transferts de nids des arbres les plus âgés vers les plus jeunes. Ce type de mesure ne devenant favorable au pic mar qu'après 60-100 ans, le suivi de l'efficacité se concentrera dans un premier temps sur l'évolution des surfaces (ha plantés ou aménagés; surfaces de régénération, développement des chênes "relais").</p>

Estimation des coûts par unité de surface

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.

Dans les conditions de chênaies stationnelles, les coût pour rajeunir naturellement le chêne, de la germination jusqu'à une hauteur dominante de 5 m, sont de l'ordre de 3.-/m² ou de 300.-/are (Pascal Junod, ingénieur forestier arr. 3, NE)

FICHE DE MESURE-TYPE
Mesure no 2

Mesures de la compétence du corps forestier

Espèce-cible : Pic mar (*Dendrocopos medius*)

Type de mesure

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

Objectif de la mesure

Objectif pour l'espèce-cible	Maintien durable d'un réseau de chênaies ou de forêts riches en chênes favorables au pic mar.
Traduction sylvicole	Création de nouvelles chênaies et conservation des chênaies existantes; création de nouvelles forêts riches en chênes

Description de la mesure

Principes généraux	Il s'agit d'une mesure à long terme, les chênes n'étant utilisables par le pic mar qu'après ~60-100 ans, selon les conditions de fertilité stationnelles. Cette mesure peut être mise en place via le programme recréation de "chênaies s.l." (= souvent des "forêts riches en chênes") du CCFN. Il est en particulier recommandé de prendre connaissance des 4 fiches techniques établies par l'association proQuercus en 2003 (2003a, b, c, d).
Règles particulières, consignes :	<p>Phase de planification</p> <p>Identification des stations adéquates pour la création de chênaies ou de forêts riches en chênes d'une surface de 15 ha au minimum en faveur du pic mar (< 3 km des populations les plus proches). Le contact avec un ornithologue local qui connaît bien la distribution du pic mar est indispensable.</p> <p>Attention à ne pas favoriser l'installation de nouvelles "chênaies s.l." au détriment de peuplement forestiers ou de stations dont la valeur biologique est déjà considérée comme supérieure ou potentiellement supérieure.</p> <p>Favoriser la récolte de semence dans les peuplements autochtones. Si cela n'est pas possible, prendre contact avec le cadastre national des peuplements semenciers (CNPS) pour obtenir du matériel de reproduction adapté à la station et/ou à la région, l'objectif étant le respect des écotypes "locaux".</p> <p>Une aide à la décision sur la méthode de régénération de chênaies la plus appropriée à la station est détaillée dans les fiches techniques de proQuercus (2003a, b, c, d).</p> <p>Martelage</p> <p>Sur les surfaces pressenties pour l'installation d'une nouvelle "chênaies s.l." et selon la végétation ligneuse qui y est présente, procéder à une coupe totale des arbres présents sur la surface. Identifier au préalable les chênes qui seraient déjà présents sur la surface (même s'ils sont jeunes) et les conserver lors de la coupe. Le cas échéant, les protéger.</p>

	<p>Coupe et débardage Sur les surfaces pressenties pour l'installation d'une nouvelle "chênaies s.l." et selon la végétation ligneuse qui y est présente, procéder à une coupe totale des arbres présents sur la surface. Laisser une quantité importante de bois mort et en particulier des troncs entiers, non écorcés et non ébranchés. Ne pas éliminer les souches. Là où des semenciers de chênes sont déjà présents (même s'ils sont encore jeunes), on veillera à les conserver, de manière à favoriser un rajeunissement naturel.</p>
	<p>Soins au peuplement Soins destinés à favoriser les chênes qui ont été plantés, puis sélection de candidats. Eventuellement coupes secondaires lors d'un fort envahissement par d'autres ligneux ou herbacées (même stationnelles). Une coupe définitive (entre 3 et 5 ans après la coupe d'ensemencement) permet de favoriser les jeunes plants (proQuercus 2003d). Le régime de la coupe progressive en lisière est également applicable au rajeunissement de chênaies. Il est possible de limiter l'abrutissement par le gibier avec la pose de clôtures. Elimination de la ronce pendant les premières années à la débroussailluse, éventuellement par arrachage manuel (compter environ 30h/ha) durant la période de recrû.</p>
	<p>Suivi de l'efficacité, ajustements Ce type de mesure ne devenant favorable au pic mar qu'après 60-100 ans, le suivi de l'efficacité se concentrera dans un premier temps sur l'évolution des surfaces (ha plantés ou aménagés; surfaces de régénération, développement des chênes "relais").</p>

Estimation des coûts par unité de surface

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.

FICHE DE MESURE-TYPE

Mesure no 3

Mesures de la compétence du corps forestier

Espèce-cible : Pic mar (*Dendrocopos medius*)

Type de mesure

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

Objectif de la mesure

Objectif pour l'espèce-cible	Maintenir et renforcer la capacité de soutien des chênaies ou de forêts riches en chênes existantes et renforcer l'offre en habitat utilisable à court et moyen terme (< 60 ans)
Traduction sylvicole	Conservation d'îlots de gros bois de chênes dans la zone de présence du pic mar (et dans un rayon de 3 km max aux populations existantes)

Description de la mesure

Principes généraux	Il s'agit ici d'une mesure favorable au pic mar à court et moyen terme. Cette mesure n'est efficace qu'en conjonction avec la mesure 1.
Règles particulières, consignes :	Phase de planification Il s'agit par cette mesure de consolider l'habitat de l'espèce en identifiant les massifs forestiers favorables actuellement ou potentiellement favorables (grands massifs avec de nombreux vieux chênes > 25 chênes de 35 cm DHP/ha). Identification systématique des îlots de vieux chênes et des îlots existants de chênes pas encore assez âgés mais dont le vieillissement serait possible.
	Martelage - délimitation des surfaces (inscription et validation via le PGF) - dégager les chênes destinés à vieillir
	Coupe et débardage Si les vieux chênes et les candidats plus jeunes destinés à vieillir sont concurrencés par un recru de ligneux (même stationnel), dégager les chênes pour leur permettre une croissance optimale. Dans un deuxième temps et si cela s'avère possible, initier une régénération naturelle des chênes en marge des îlots. Dans la mesure du possible, une régénération naturelle peut être initiée par des coupes d'abri et des coupes progressives (voir fiche de proQuercus 2003c, d). La mise en lumière des houppiers des semenciers permet d'améliorer les conditions de floraisons et de fructification. Si cela n'est pas possible, procéder à des coupes dans le peuplement au détriment des ligneux autres que le chêne, puis procéder à des plantations (voir mesure type 2).

	<p>Soins au peuplement</p> <p>Soins destinés à favoriser les chênes de l'îlot, en les dégagant régulièrement. Lutter contre un fort envahissement d'autres ligneux ou d'herbacées. Dans les zones de régénération en marge des îlots, la ronce peut être contenue par une intervention à la débroussailleuse ou peut être arrachée manuellement (compter environ 30h/ha) durant la période de recrû.</p>
	<p>Suivi de l'efficacité, ajustements</p> <p>Un suivi des populations de pic mar existantes et de la colonisation par le pic mar des peuplements devrait se faire tous les 5 ans (idéalement avec une méthode de repasse, voir Sermet et Horisberger 1988).</p> <p>Le suivi de l'efficacité se concentrera aussi sur l'évolution des surfaces (ha plantés ou aménagés; surfaces de régénération, développement des chênes "relais").</p>
	<p>Cette mesure peut également être mise en œuvre à l'échelle d'un arbre ou d'un groupe d'arbres que l'on laissera sur place au-delà de sa période d'exploitabilité (auquel cas on comptera entre 100 et 300.- par arbre conservé).</p>

Estimation des coûts par unité de surface

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.